



## COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 17 décembre 2015

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 08 octobre 2015

**-2015-12-01** : Sollicite du Centre de gestion qu'ils nous soient affectés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, des agents exerçant les fonctions de conseil juridique dans le cadre de missions temporaires d'assistance juridique. Donne à Monsieur le Maire tous pouvoirs aux fins de signer la convention. Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de 2016, *à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur)*.

**-2015-12-02** : Désigne auprès du SIGERLY comme délégué titulaire Monsieur Claude GOURRIER et comme délégué suppléant Monsieur Olivier DE PARISOT *à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR)*.

**-2015-12-03** : Donne un avis défavorable à la proposition de la dissolution du SIVU Gendarmerie de Bel-Air pour conclure une entente intercommunale préconisée par la proposition initiale de schéma départemental de coopération intercommunale transmis par Monsieur le préfet du Rhône, *à l'unanimité*.

**-2015-12-04** : Vote la décision modificative 2015 n°2 telle que présentée et détaillée, section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 0 €, section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 0 €, *à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR)*.

**-2015-12-05** : Vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10.000 € au Centre Social Michel Pache de Francheville et la signature de la convention et des engagements de bonne gestion. Dit que cette subvention sera prélevée sur le compte 6574 du budget principal 2015 de la commune dûment approvisionné. Octroie une avance de trésorerie de 70 000 € au centre social qui sera versée avant le 31 janvier 2016 et dit que cette avance aura vocation à être déduite des versements qui seront effectués à la suite du vote du BP 2016. Dit que cette subvention sera prélevée sur le compte 6574 du budget principal 2016 de la commune approvisionné, conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, *à l'unanimité*.

**-2015-12-06** : Autoriser le Maire à signer une convention avec Le Toit Familial lui accordant une subvention d'équipement de 57 475€ € pour la construction de 22 logements sis 41, avenue de la Table de Pierre à Francheville (article 20422). Accepte qu'en contrepartie des aides financières accordées par la Commune, Le Toit Familial s'engage à réserver un logement au CCAS de Francheville pour droit d'affectation. Amortit cette subvention selon la réglementation en vigueur, *à l'unanimité*.

**-2015-12-07** : Autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt PLS et CPLS souscrits par la SA d'HLM VILOGIA pour un montant global de 550 557 €. Autorise M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 82 583, 55€ au bénéfice de la SA d'HLM VILOGIA, *à l'unanimité*.

**-2015-12-08** : Autorise à ouvrir les crédits selon les affectations comptables et les montants, *à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR)*.

chapitres	montants ouverts ¼ des crédits du BP 2015
chapitre 20	10 998.75€
chapitre 204	14 368.75€
chapitre 21	324 214.75€

**-2015-12-09 :** Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de refacturation des prestations entre la commune et le CCAS, à l'unanimité.

**-2015-12-10 :** Admet en perte les titres de recette pour un montant total de 1452,05 €, à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur).

**-2015-12-11 :** Création d'un poste de Gestionnaire administratif et budgétaire à temps complet ouvert au cadre d'emplois de rédacteur au sein de la Direction des Affaires Culturelles. Adopte le tableau des effectifs, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

**-2015-12-12 :** Création de deux postes de vacataires pour assurer le recensement de la population en 2016. Fixe leur rémunération comme suit : 3,20 € brut par feuille de logement remplie, un forfait de 120 € pour les frais de transport, un taux horaire au tarif du smic horaire pour chaque heure de formation, un forfait de 120 euros à l'issue de la mission de recensement sous la condition de bonne réalisation de la mission, à l'unanimité.

**-2015-12-13 :** Approuve la convention de partenariat avec l'URFOL et autorise le Maire à la signer. Adopte les nouveaux tarifs tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous, à la majorité (abstention de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

Type Tarif	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Tarif normal	6€
Tarif réduit : Demandeur d'emploi, + 65ans, famille nombreuse, étudiant, scolaire.	5€
-14 ans	4€
Chèque COS	4,50€
Abonnement (carte 5 entrées)	4,50 €
Ciné'J	3€
Exonéré	0,00 €

**-2015-12-14 :** Sollicite l'obtention des trois licences d'entrepreneur de spectacles auprès de la commission afférente et nomme Mme Ingrid Deckmin, Directrice de l'action culturelle, comme porteuse de ces trois licences d'entrepreneur de spectacles, à l'unanimité.

**-2015-12-15 :** Adopte les tarifs des actions culturelles tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

Type actions	Type Tarif	Tarif au 18 décembre 2015
Spectacles	Tarif normal	15,00 €
	Tarif réduit : Demandeur d'emploi, + 65ans, famille nombreuse, étudiant, personne à mobilité réduite.	12,00 €
	Tarif jeune -18 ans	8,00 €
	Abonnement Cult'express (2 spectacles)	13€ la place
	Abonnement Cult'issime (tous les spectacles)	10€ la place
	Exonéré (invité, partenaire, professionnel...)	0,00 €
Scène découverte	Tarif unique	5,00 €
Visite guidée	Tarif unique	3,00 €

**-2015-12-16 :** Adopte les tarifs du bar tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

Type Tarif	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2016
<b>A :</b> boissons chaudes, bouteille d'eau, sirops, Ecocup mini-confiserie	1,00 €
<b>B :</b> petites confiseries sucrés/salés	1,50 €
<b>C :</b> boissons fraîches, dessert, confiserie	2,00 €
<b>D :</b> boissons alcoolisées, snacking	3,00 €
<b>E :</b> Tapas simple	5,00 €
<b>F :</b> Formule solo	8,00 €
<b>G :</b> Formule à partager	15,00 €

**-2015-12-17 :** Adopte les tarifs des locations des salles municipales, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

**-2015-12-18 :** Autorise une dérogation à la fermeture du dimanche pour tous les commerces de détail hors concessions automobiles

- dimanche 3 janvier 2016
- dimanche 10 janvier 2016
- dimanche 26 juin 2016
- dimanche 25 septembre 2016
- dimanche 23 octobre 2016
- dimanche 27 novembre 2016
- dimanche 4 décembre 2016
- dimanche 11 décembre 2016
- dimanche 18 décembre 2016

Autorise une dérogation à la fermeture du dimanche pour la branche « concessions automobiles »

- dimanche 17 janvier 2016
- dimanche 13 mars 2016
- dimanche 12 juin 2016, à la majorité (abstention de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR)
- dimanche 18 septembre 2016
- dimanche 16 octobre 2016

**-2015-12-19 :** Attribue la subvention exceptionnelle suivante : 540€ à l'OCCE de l'école élémentaire du Châter pour le projet scolaire Akiko. Attribue la subvention exceptionnelle suivante : 335€ à l'Amicale laïque de l'école de Bel-Air pour le projet scolaire Akiko. Dit que cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574 du budget principal 2015 de la commune dûment approvisionné, à l'unanimité.

**-2015-12-20 :** Attribue la subvention exceptionnelle de 800€ à l'association du foyer du Collège Christiane Bernardin pour le projet une Opérette à Ravensbrück. Dit que cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574 du budget principal 2015 de la commune dûment approvisionné, à l'unanimité.

**-2015-12-20bis :** Autorise Monsieur Le Maire à signer le troisième Contrat Enfance Jeunesse, pour une période de quatre années à compter du 1er janvier 2015. Autorise Monsieur Le Maire à signer, par décision, tout avenant ne le modifiant pas substantiellement, à l'unanimité.

**-2015-12-21 :** Prend acte, après en avoir débattu, des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat de la Métropole de Lyon, incluant la Commune de Quincieux.

**-2015-12-22 :** Approuve la convention de mise en commun du « Pack ADS ». Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Métropole de Lyon, à l'unanimité.

**-2015-12-23 :** Approuve l'évolution des missions de la commission communale d'accessibilité, à la majorité (vote contre de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

**-2015-12-24 :** Autorise le Maire à signer la convention de délégation de gestion concernant le Projet Nature Yzeron, à l'unanimité.

**-2015-12-25 :** Approuve l'ensemble des dispositions de la convention d'occupation. Autorise le Maire de Francheville à signer, à la majorité (vote contre de Monsieur KRETZSCHMAR).

**Michel RANTONNET**  
**Maire de Francheville**



**Membres présents :** Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mme D'HONNEUR, Mr TREMBLEAU, Mr CORTIAL, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mr SADOT, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme ELLENBERGER, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mme JAMBON, Mr RIVIER, Mr KRETZSCHMAR,

**Membres représentés :** Mme POULARD, Mme RODAMEL, Mr GUILLON, Mme FAÏ, Mr GUIBERT,